ÉQUIPE DE RELAIS DES CHAMPIONNATS DU MONDE DE CROSS-COUNTRY DE L'IAAF 2019

CRITÈRES DE SÉLECTION

Modification des critères de sélection

- **5 février 2019 – Section 3.2 Processus de sélection**
  Saison en salle 2019 – 1500 m, mile, 3000 m, 5000 m
  *Les performances sur les pistes surdimensionnées seront permises

105-2141 Thurston Drive, Ottawa, Ontario K1G 6C9 T 613.260.5580 F 613.260.0341

ÉQUIPE DE RELAIS DES CHAMPIONNATS DU MONDE DE CROSS-COUNTRY DE L'IAAF 2019

CRITÈRES DE SÉLECTION

APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément au **Livre des règlements de sélection de l'équipe nationale** d'Athlétisme Canada (AC). AC compte un nombre d'inscriptions limitées en vertu des règlements de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (« IAAF ») qui auront toujours préséance en cas de contradictions contenues dans les Critères de Sélection (les « Critères »). Le Comité de l'équipe nationale (CEN) est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe de relais pour les Championnats du monde de cross-country de l'IAAF 2019.

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Site de l'événement

- Aarhus, Danemark – Championnats du monde de cross-country de l'IAAF

1.2 Dates importantes

Dates importantes		
DATES	**DESCRIPTION**	**LIEU**
1er juin 2018 au 17 février 2019	Période de qualification	
17 février 2019	Date limite de déclaration des athlètes	Formulaire en ligne
18 février 2019	Date de la sélection	
Date à confirmer en mars 2019	Arrivée au Danemark	
30 mars 2019	Compétition d'athlétisme – Championnats du monde de cross-country	Aarhus, Danemark
31 mars 2019	Départ du Danemark	

1.3 Admissibilité

Pour être admissibles à participer aux Championnats du monde de cross-country de l'IAAF 2019, les athlètes doivent respecter les exigences suivantes :

- Être un(e) membre inscrit d'une association provinciale d'Athlétisme Canada au moment de la qualification et jusqu'à la fin des Championnats du monde de cross-country de l'IAAF 2019;
- Détenir la citoyenneté canadienne à la date de la sélection (18 février 2019);

www.athletics.ca

105-2141 Thurston Drive, Ottawa, Ontario K1G 6C9 T 613.260.5580 F 613.260.0341

- Déclarer son intérêt à participer (au moyen du formulaire en ligne) avant la date spécifiée à la section 1.2;
- Respecter les exigences de préparation lors de la phase finale, telles qu'exposées à la section 4;
- Être autrement admissible à participer aux Championnats du monde de cross-country de l'IAAF 2019; et
- Détenir un passeport canadien valide jusqu'à six mois après les Championnats du monde de cross-country de l'IAAF 2019 (30 septembre 2019);

1.4 Épreuves

Équipe senior de relais mixte.

1.5 Maximum par épreuve

L'IAAF permet un maximum d'une (1) équipe de relais par pays avec un maximum de six (6) athlètes, soit trois (3) femmes et trois (3) hommes.
NOTE : Seulement deux (2) femmes et deux (2) hommes participeront au relais.

1.6 Date limite de déclaration

Les athlètes doivent déclarer leur intérêt à participer en soumettant le formulaire en ligne, au plus tard le 17 février 2019. **Le défaut de soumettre le formulaire de déclaration avant l'échéance rendra l'athlète inadmissible à la sélection.**

1.7 Date de la sélection et annonce de la composition de l'équipe

Le CEN effectuera la sélection de l'équipe le 18 février 2019. AC annoncera la composition de l'équipe via les canaux de communication établis (associations provinciales, site Web d'AC, infolettre). AC communiquera directement avec les athlètes sélectionnés.

1.8 Financement

Cette équipe sera entièrement financée par Athlétisme Canada.

2 OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE

- Envoyer une équipe de relais mixte capable de terminer parmi le Top 8 aux Championnats du monde de cross-country de l'IAAF 2019.

3 PROCESSUS DE SÉLECTION

Toutes les sélections seront effectuées conformément au Livre des règlements de sélection de l'équipe nationale d'AC

3.1 Comité de l'équipe nationale (CEN)

Le CEN est composé des personnes suivantes :

- **Président**
- **Membres votants** - Deux (2) membres du personnel technique d'AC; deux (2) représentants des associations membres (nommés par le Conseil des Membres); deux (2) représentants des athlètes (nommés par les directeurs des athlètes). Dans le cas d'une égalité des votes, le président du CEN a un vote prépondérant.
- **Membres sans droit de vote –** Le CEN peut demander à certaines personnes, au besoin, d'être présentes lors de la réunion de sélection, selon l'expertise et les

www.athletics.ca

105-2141 Thurston Drive, Ottawa, Ontario K1G 6C9 T 613.260.5580 F 613.260.0341

compétences requises. Ils peuvent comprendre, entre autres, des membres du personnel d'AC (entraîneurs et membres de l'équipe intégrée de soutien (EIS)), statisticien, conseiller juridique, le cas échéant.

3.2 Processus de sélection

Les athlètes admissibles (voir la section 1.3) seront choisis selon un ordre de priorité, basé sur leur meilleur classement mondial (trois athlètes par pays) durant la période de qualification (voir la section 1.2) dans les épreuves suivantes :

- Saison en salle 2019 – 1500 m, mile, 3000 m, 5000 m
  *Les performances sur les pistes surdimensionnées seront permises

- Saison extérieure 2018 – 1500 m, mile, 3000 m steeplechase, 5000 m

NOTE : Pour les fins de la sélection, les égalités seront rompues grâce à l'ordre de priorité suivant :

1) Meilleur classement aux Championnats canadiens d'athlétisme de 2018 dans les épreuves du 1500 m, 3000 m steeplechase ou 5000 m

2) Prochain meilleur classement mondial au cours de la période de qualification

Si l'égalité persiste, le CEN tranchera à sa discrétion en tentant compte des objectifs de l'équipe (voir la section 2).

Le gestionnaire d'équipe, en consultation avec l'entraîneur-chef de l'événement, nommera les athlètes qui complèteront l'équipe de relais la plus compétitive, basé sur les facteurs considérés comme étant pertinents, notamment, mais sans s'y limiter :

- Forme et condition physique actuelle;
- Capacité démontrée à offrir une performance sur demande;

3.3 Épreuve individuelle de long parcours

Les athlètes seniors ne peuvent pas participer à l'épreuve individuelle de long parcours et au relais mixte dans le cadre des Championnats du monde de cross-country de l'IAAF 2019.

Si un(e) athlète senior qui a déjà été choisi(e) pour participer à l'épreuve individuelle de long parcours aux Championnats du monde de cross-country l'IAAF 2019 déclare son intérêt pour l'épreuve de relais mixte et est sélectionné(e) pour celle-ci, il ou elle ne pourra pas participer à l'épreuve individuelle de long parcours et ne sera pas remplacé(e) pour cette épreuve.

www.athletics.ca

105-2141 Thurston Drive, Ottawa, Ontario K1G 6C9 T 613.260.5580 F 613.260.0341

4 EXIGENCES DE PRÉPARATION POUR LA PHASE FINALE

4.1 Blessure ou maladie

Un athlète qui arrive à la compétition blessée ou malade gruge une quantité disproportionnée de temps et de ressources de l'équipe intégrée de soutien (EIS), qui devrait préparer les athlètes en bonne santé à concourir à leur meilleur. L'intention d'AC est donc de travailler avec les athlètes sélectionnés blessés ou malades afin de les aider à récupérer à temps pour la compétition, avec un impact minimal sur l'entraînement; ou, dans le cas où une récupération complète pour cette compétition n'est pas possible, de veiller à une récupération complète afin de retourner au plein entraînement et optimiser le potentiel à long terme. Dans cette perspective, le CEN se réserve le droit de désélectionner un athlète blessé ou malade qui n'est pas en condition pour performer à son meilleur à la compétition.

Une fois sélectionnés, et jusqu'aux Championnats du monde de cross-country de l'IAAF 2019, les athlètes doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou modification qui pourrait affecter leur capacité à concourir au plus haut niveau. Le défaut de rapporter adéquatement une blessure ou maladie avant l'événement entraînera la désélection de l'athlète, et l'athlète sera responsable de tous les coûts associés à l'athlète pour cet événement. Un avis de blessure ou maladie doit être envoyé immédiatement à Nicole Clarke (nicole.clarke@athletics.ca).

Suite à l'avis de blessure, maladie ou modification de l'entraînement qui pourrait affecter la performance, le personnel de l'équipe d'AC travaillera avec l'athlète, l'entraîneur et l'EIS locale et/ou de l'équipe nationale afin de veiller à ce qu'un plan de récupération soit mis en œuvre. Ce plan comprend la détermination du potentiel de l'athlète à récupérer afin de concourir à son meilleur. La détermination est effectuée en deux étapes.

ÉTAPE 1 : Certificat de santé

L'examen est normalement effectué par l'EIS locale, en collaboration avec l'EIS nationale. Il comprend 2 phases :

a) Une évaluation médicale initiale et une (ou des) évaluation(s) paramédicale(s) qui détermineront si ou quand l'athlète sera apte à retourner au plein entraînement et à la compétition.
b) Une évaluation fonctionnelle dynamique sera effectuée par l'EIS, et sera spécifique à l'épreuve (et à la blessure ou maladie si pertinente). Cela peut comprendre l'évaluation des schémas de mouvement qui peuvent contribuer à la blessure et potentiellement accroître le risque d'une autre blessure ou de saper la performance lors de leur compétition.

ÉTAPE 2 : Évaluation spécifique

Suite à l'obtention du certificat de santé de l'équipe médicale, un test de préparation à la compétition (test de performance) sera établi de la façon suivante.

www.athletics.ca

105-2141 Thurston Drive, Ottawa, Ontario K1G 6C9 T 613.260.5580 F 613.260.0341

- La détermination du test de performance impliquera l'entraîneur national du groupe d'épreuves d'AC, l'entraîneur-chef de l'événement et l'entraîneur personnel.
- Le test de performance variera selon l'épreuve, la blessure et/ou la maladie.
- Le test de performance sera objectif, mesurable, juste, réaliste, spécifique à l'épreuve, et exigeant.

Dans le cas où l'athlète est jugé inapte à reprendre l'entraînement ou à participer à la compétition, ou que des modèles de mouvements dysfonctionnels sont identifiés lors d'une des étapes, l'athlète sera déclaré inapte à concourir, et les résultats des deux étapes seront acheminés au CEN afin qu'il prenne une décision.

Le CEN, en consultation avec l'entraîneur du groupe d'épreuve d'AC, les responsables des EIS d'AC, et EIS personnelle de l'athlète, utilisera tous les renseignements à sa disposition, dont les résultats des performances et le progrès durant la phase finale, la pertinence du plan d'entraînement et de compétition, le niveau de conditionnement, les autres indices relevés lors de la phase finale, en consultation avec l'entraîneur national de groupe d'épreuves d'AC, les chefs des ÉIS nationales, l'ÉIS personnelle de l'athlète et tout autre renseignement lié à la performance (p. ex., les résultats du Test de performance, le cas échéant) afin de déterminer si l'athlète blessé/malade sera désélectionné et n'effectuera pas le voyage avec l'équipe.

Le CEN peut sélectionner le prochain athlète admissible, pourvu que cet athlète ait prouvé sa bonne préparation durant la phase finale, et qu'il réponde aux exigences spécifiques à l'événement, dont la norme de qualification et les échéances.

4.2 Questionnaire médical et antidopage

Suite à la sélection, tous les athlètes devront remplir un formulaire de renseignements médicaux. Ces questionnaires demandent aux athlètes de déclarer tous les suppléments et médicaments qu'ils utilisent avant, pendant et après l'événement. Les athlètes qui doivent prendre des médicaments lorsqu'ils sont en compétition doivent avoir demandé et reçu une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques de l'IAAF, si requise, avant la sélection. **Remarque :** Il ne revient pas aux médecins de l'équipe de remplir les documents requis pour une AUT au nom de l'athlète. Ceci doit être effectué par le médecin qui a prescrit le médicament qui nécessite une AUT. Les médecins d'équipe d'AC sont toutefois disponibles pour répondre aux questions concernant la nécessité d'obtenir ou non une AUT. Les renseignements concernant les AUT pour les événements de l'IAAF se trouvent à https://www.iaaf.org/about-iaaf/documents/anti-doping.

www.athletics.ca

105-2141 Thurston Drive, Ottawa, Ontario K1G 6C9 T 613.260.5580 F 613.260.0341

5 APPELS

Seulement les athlètes admissibles à être considérés pour la sélection (sections 1.3 et 3) peuvent déposer un appel concernant la sélection auprès du Bureau du commissaire. Veuillez vous référer au Livre des règlements de sélection de l'équipe nationale et aux sections 140.6 et 140.7 des Règlements et règles d'AC pour obtenir d'autres renseignements. Les appels doivent être soumis par courriel à athleticscanadacommissioner@fowlie.ca dans les cinq (5) jours de la publication de la sélection.

Veuillez communiquer avec la directrice des finances, Sylvie King (Sylvie.King@athletics.ca) pour connaître les options de paiement des frais d'appel de 250 $. L'appel ne sera pas examiné tant que le paiement ne sera pas effectué.

6 AMMENDEMENTS AUX CRITÈRES

Le CEN se réserve le droit d'amender ce document en tout temps, jusqu'à la date de la sélection finale. Le CEN peut modifier ces critères dans les circonstances suivantes :

1. Lorsqu'un renseignement supplémentaire (ou une modification) jugé pertinent aux critères, selon le CEN, est fourni par une source externe, notamment (mais sans s'y limiter) un comité organisateur de compétition, Sport Canada, le Comité olympique canadien, l'IAAF ou toute autre organisation pertinente; et
2. Pour corriger, clarifier ou amender toutes incohérences, erreurs ou omissions dans ces critères.

Toutes les modifications adoptées par le CEN sont jugées comme entrant immédiatement en vigueur une fois publiées sur le site Web d'AC. Le CEN publiera les critères modifiés, peu importe le moyen et peu importe où les critères d'origine ont été publiés.

www.athletics.ca

105-2141 Thurston Drive, Ottawa, Ontario K1G 6C9 T 613.260.5580 F 613.260.0341